



16ème législature

Question N° : 6698	De M. Philippe Gosselin (Les Républicains - Manche)	Question écrite
Ministère interrogé > Armées		Ministère attributaire > Armées
Rubrique > défense	Tête d'analyse > E-MBT	Analyse > E-MBT.
Question publiée au JO le : 28/03/2023 Réponse publiée au JO le : 17/10/2023 page : 9172		

Texte de la question

M. Philippe Gosselin interroge M. le ministre des armées sur l'éventualité d'une mise en production du démonstrateur E-MBT. Un programme de rénovation du char Leclerc est actuellement mené. De plus en plus de voix, experts, parlementaires mais aussi au sein du ministère des armées, s'inquiètent cependant de l'impossibilité de conserver l'actuel char Leclerc jusqu'aux années 2040, date envisagée de la mise en service de son successeur franco-allemand le MGCS. Trop de difficultés seraient en effet persistantes. Devant l'impossibilité de relancer une ligne d'assemblage de Leclerc, la production de l'E-MBT permettrait de maintenir les capacités opérationnelles des régiments de cavalerie française tout en intégrant différentes technologies futures. On peut penser au futur canon Ascalon. Doté également de technologies connues et éprouvées, le coût d'un tel programme resterait donc maîtrisé. Au-delà même des questions capacitaires pour l'armée française, cela permettrait la mise sur le marché à l'export d'un MBT européen de nouvelle génération alors que les commandes sont de plus en plus nombreuses aujourd'hui et s'orientent vers des MBT soit d'origine américaine ou coréenne. Il lui demande donc s'il envisage de mener un tel programme et si oui, sous quelle échéance et quelles modalités.

Texte de la réponse

L'E-MBT faisant intervenir Nexter et KMW au travers de KNDS constitue, sous réserve de son développement, une solution industrielle franco-allemande sur le segment des chars lourds en Europe. Afin d'éviter toute rupture capacitaire et opérationnelle sur ce segment pour l'armée de terre, la poursuite de la rénovation des chars Leclerc est la voie la plus crédible pour la France pour le court terme. Toutefois, pour le long terme et dans le cadre d'une part des travaux nationaux de préparation du successeur au Leclerc et d'autre part au titre des travaux conduits en coopération franco-allemande (projet de système multiplateformes MGCS), cette option se doit d'être considérée.